

Un professionnalisme reconnu par un diplôme qualifiant

Formation initiale (8 mois)

Pilotée par l'Université de la Sûreté, elle alterne théorie et pratique pour former des professionnels prêts à intervenir.

4 mois de théorie :

- Cadre juridique (droit pénal, Code des transports), doctrine, sécurité du personnel, outils professionnels ;
- Techniques d'intervention, tir ;
- 292 heures de formation en salle, avec mises en situation et évaluations continues.

4 mois de terrain :

- Stage opérationnel en équipe ;
- Immersion en conditions réelles pour valider les compétences.

À l'issue de ces deux étapes, le stagiaire est présenté devant un jury pour valider l'ensemble des compétences acquises.

Formation continue

Tout au long de la carrière, des formations sont dispensées pour maintenir et actualiser les compétences (évolution des pratiques, des outils, du cadre réglementaire, etc.).

Parcours professionnel

La Sûreté ferroviaire offre des opportunités d'évolution dans des domaines spécialisés (cynophile, drones, etc.) ou vers des postes d'encadrement.

Rejoignez-nous !

Pourquoi choisir la Sûreté ?

En rejoignant nos équipes, vous contribuez chaque jour à garantir la sécurité dans les gares, les trains et les emprises ferroviaires, œuvrant pour la tranquillité des clients et des personnels. **Avec une rémunération attractive dès l'embauche, des parcours variés et des opportunités de promotion interne, vous évoluez dans un métier qui allie sens et perspectives.** Rejoindre la SNCF, c'est choisir une entreprise citoyenne au service de tous, engagée pour la diversité, l'égalité des chances et la mixité.



Postulez dès maintenant
Découvrez nos offres et rejoignez nos équipes !



Préparez votre candidature
Testez vos connaissances avant l'entretien grâce au MOOC Sûreté ferroviaire !



Découvrez nos missions et nos engagements
Pour en savoir plus sur nos actions, nos missions et notre actualité, visitez notre site internet et notre newsroom.



Suivez-nous sur LinkedIn Sûreté ferroviaire



La Sûreté ferroviaire



© SNCF - 2024. Conception : Céline Chevet.

Un acteur essentiel dans la sécurité du transport ferroviaire

Notre raison d'être
Garantir la sûreté
du système
ferroviaire
national



- La Sûreté ferroviaire est l'entité interne du groupe SNCF dédiée à la **protection des voyageurs, des agents et des biens** ;
- Nous sommes présents sur tout le territoire français, **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7** ;
- Nos interventions dans les **trains**, les **gares**, mais aussi les **infrastructures** s'inscrivent dans le **continuum de sécurité**, en collaboration étroite avec les autorités et les forces de l'ordre.

Des professionnels engagés pour la sûreté de tous



3 100

agents dont environ
2 800 opérationnels,
en uniforme ou en civil.



9

Directions de Zone Sûreté, calées sur les zones de défense de l'État, pour couvrir tout le territoire national.

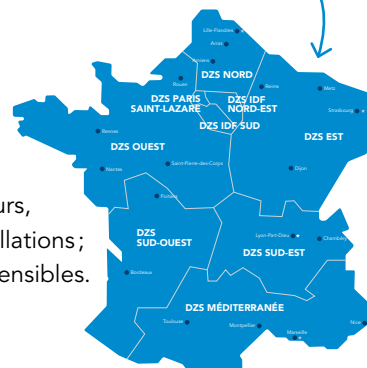
Leur rôle

- **Prévenir** les actes de malveillance ;
- **Protéger** les voyageurs, les agents et les installations ;
- **Gérer** les situations sensibles.

Le cadre légal

Les missions des agents sont encadrées par le **Code des transports** et le **Code de la sécurité intérieure**. Ils disposent notamment des prérogatives et pouvoirs suivants :

- Inspection visuelle et fouille de bagages ;
- Palpations de sécurité ;
- Relevés d'identité ;
- Pouvoirs d'injonction (faire descendre d'un train, interdire l'accès à une gare...) ;
- Etc.



Des métiers et des carrières variés

Des équipes spécialisées complètent l'action des agents opérationnels et apportent une réponse adaptée à chaque type de menace.



Lutter contre tous les fronts de la délinquance

- Unité Nationale d'Intervention Rapide : appui des équipes locales ;
- Équipes cynophiles de défense ;
- Sûreté Économique et Financière : fraudes ;
- Groupe Civil Projetable Spécialisé : vols à la tire, violences sexistes et sexuelles.



S'assurer de la protection des biens et du réseau

- Groupe de Protection de l'Infrastructure et Cellules d'Analyse et de Protection des Métaux : patrimoine et emprises ferroviaires ;
- Installation de systèmes de sécurisation (alarmes) ;
- Cellules Anti-Tags : dégradations du matériel.



Gérer les incidents et garantir la régularité des circulations

- Équipes d'Assistance Rapide : situations exceptionnelles, fortes perturbations ;
- Équipes cynophiles de détection d'explosifs.



Utiliser les nouvelles technologies

- Vidéo-patrouille ;
- Drones.